



# Règlement Intérieur

saison 2022-2023

## La vie associative :

L'Association **CCV Gym Chambéry** est gérée bénévolement par un groupe de personnes adeptes de la Gymnastique Sport Santé.

L'adhésion à notre Association permet de participer aux différents cours proposés. Votre participation à la vie associative, notamment à l'Assemblée Générale annuelle qui décide des orientations et du budget de la saison suivante, est donc très importante.

Le règlement intérieur et le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale sont à la disposition des adhérents à la Salle Paul Battail - Chambéry le Vieux (siège social de l'Association) lors des cours, ou sur simple demande par mail.

Un certificat médical de non contre-indication n'est plus obligatoire pour pouvoir participer aux cours, si vous avez répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé. Dans le cas contraire, votre certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Pour les sorties à l'extérieur, toute personne transportant des adhérents dans sa voiture engage sa responsabilité. La responsabilité de l'Association ne peut, en aucun cas, être engagée.

Les participations aux soirées et aux activités proposées par l'Association ne seront pas remboursées à moins d'une semaine de l'évènement.

## Les salles :

**La salle Paul Battail** est mise à notre disposition par le Comité de Gestion de la salle ;

**La salle de la maison de quartier de Chantemerle** est mise à notre disposition par la Mairie de Chambéry. Les mairies de Chambéry et Chambéry le Vieux sont prioritaires pour l'utilisation des salles mises à notre disposition.

Notre Association ne pourra être tenue responsable d'éventuelles suppressions de cours en cas de réquisition ou de fermeture des salles. De même, exceptionnellement, pour l'organisation d'une manifestation importante (Assemblée Générale ou autres), les cours peuvent être supprimés temporairement.

En cas de mesures sanitaires imposées par le Gouvernement, la Région, le Département ou la Fédération, l'Association conviendra de fonctionnements adaptés à la situation et vous tiendra informés, y compris des mesures spécifiques que nous devons impérativement respecter.

## Pour le bon déroulement des cours, nous vous demandons :

- D'être en mesure de justifier que vous êtes bien licencié EPGV pour l'année en cours.
- De respecter les horaires.
- D'avoir des chaussures de sport adaptées, propres et sèches, en entrant dans la salle.
- D'utiliser votre propre matériel notamment en période de crise sanitaire.
- De couper votre portable pendant les cours (sauf situations exceptionnelles).



# Règlement Intérieur

saison 2022-2023

**A noter :** Pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf cas exceptionnel.

**Pas de cours les jours fériés :** Vendredi 11 novembre 2022, lundi 10 avril 2023 (Pâques), lundis 1<sup>er</sup> et 8 mai 2023, Jeudi 18 mai 2023 (Ascension) et lundi 29 mai 2023 (Pentecôte).

**Contrat d'Engagement Républicain** : Nous l'avons signé et il est affiché dans les salles de cours.

## **Clause RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

L'adhérent est informé que l'Association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion, dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'Association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive) mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse email est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectué par voie. Cette adresse email permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements, ...) mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction, ...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un email à l'association à l'adresse suivante : [ccvgymchambery@gmail.com](mailto:ccvgymchambery@gmail.com) ou un courrier à l'adresse de l'Association.

## **Droit à l'image** : « Autorisation du Droit à l'Image »

Ce droit, composante des « droits de la personnalité et sa protection » repose sur l'article 9 du Code Civil « Chacun a droit au respect de sa vie privée ».

Afin d'encadrer ce droit, il est donc désormais demandé le consentement des adhérents sur la fiche d'inscription aux différentes activités et celui des animateurs, pour que des photos ou vidéos réalisées lors de cours, de la tenue de l'Assemblée Générale ou d'événements festifs organisés par notre Association, puissent être utilisés pour le site internet de cette dernière, celui du Codep EPGV, ou pour des articles de presse. Aucune exploitation commerciale de ces données ne sera faite.